

# Garderie communale des écoles maternelles

### Projet pédagogique - Février 2016

### Introduction

Parallèlement à l'enseignement qui y est dispensé, l'administration communale organise dans les bâtiments des écoles maternelles une garderie pour les enfants fréquentant l'établissement scolaire concerné (avant et après l'école, le midi et le mercredi après-midi) :

- Ecole communale « Openveld ». Rue Openveld 100-110. 1082 Berchem-Sainte-Agathe
- Ecole communale « 7 étoiles ». Rue de l'Etoile Polaire 11. 1082 Berchem-Sainte-Agathe

La commune organise la garderie dans le respect des dispositions du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre, du code de qualité de l'ONE, du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique. La garderie est une organisée par le Service Jeunesse/Accueil Extrascolaire, sous la tutelle de l'Echevin de la Jeunesse francophone et de l'accueil extrascolaire.

### **Objectifs**

La garderie est un lieu de rencontre et d'activités réfléchies pour répondre aux objectifs définis cidessous :

- favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle
- proposer un service qui réponde à la demande des parents et aux besoins généraux et spécifiques des enfants
- favoriser le développement de la confiance en soi, de l'autonomie et de l'expression individuelle
- favoriser le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur de l'enfant.
- Assurer la sécurité des enfants et le bien-être physique des enfants
- proposer un encadrement de qualité

## 1. Favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

Les encadrants de la garderie favorisent l'égalité des chances pour tous les enfants.

L'équipe accueille les enfants et les parents avec la même sollicitude, quelle que soit leur origine sociale ou nationalité. La place est laissée aux convictions religieuses ou philosophiques de l'enfant pour qu'il reste en accord avec les pratiques de son milieu familial. Les aspects multiculturels (sexe, origine socioculturelle...) sont accueillis dans le groupe comme facteur de richesse, de découverte et de partage.



Durant les activités organisées, l'accueillant a le souci d'instaurer un climat de tolérance et de coopération entre les enfants. Il veille aussi à favoriser la participation active et la prise d'initiative de l'enfant qui prévaut sur le résultat.

Les accueillants tiennent compte des spécificités des enfants qui peuvent avoir des besoins particuliers (filles et des garçons, maturité, âge...).

En cas de problème particulier, une aide individualisée est apportée à l'enfant ainsi qu'un contact spécifique avec ses parents via le coordinateur des accueillants scolaires (voir ci-dessous).

La prise en charge des situations particulières se fait en étroite collaboration avec la direction de l'établissement scolaire afin de favoriser une action globale et coordonnée.

Enfin, les contacts privilégiés avec les enseignants et les parents permettent aux encadrants de disposer de suffisamment d'informations quant au milieu de vie et à l'histoire des enfants dont ils s'occupent.

La communication triangulaire enfant/parent/accueillant est un point d'attention car des améliorations peuvent être apportées : mise en place de cahiers de communication, réunions d'intervision, communication avec l'équipe pédagogique...

La possibilité de désigner un accueillant référent par implantation afin de favoriser la communication avec la direction, avec les parents et entre les accueillants est également un sujet en discussion.

### 2. Proposer un service qui réponde à la demande des parents et aux besoins des enfants

Les garderies scolaires constituent le lien entre la vie scolaire et la vie familiale. Les accueillants veillent donc à établir, aussi souvent que possible, des contacts avec les parents et les enseignants, dans le souci de développer et d'encourager la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant et les différents partenaires (enseignants, parents, enfants, accueillants, ...).

L'équipe des accueillants veille particulièrement à se faire connaître des parents et participe à la construction d'un lien de confiance avec eux. Ex : En étant présent lors de la réunion des parents de début d'année, en affichant les photos et le nom des accueillants dans un endroit visible, en accueillant chaque parent lors de son arrivée à la garderie...

De manière générale, l'accueillant veille à ce que les parents aient le temps de donner les informations nécessaires en ce qui concerne l'état de santé, l'humeur ou l'évolution de leur enfant. L'accueillant veille quant à lui à communiquer les informations utiles de la journée concernant l'enfant (maladie, état d'esprit, attitude...) en étant attentif à aborder les aspects difficiles mais également positifs de l'enfant (progrès, écoute...).

Chaque parent a la possibilité d'obtenir facilement une copie du présent projet d'accueil ainsi que du règlement d'ordre intérieur (secrétariat de l'école, accueillant référent, site internet...).

Toute information quant à l'organisation et au fonctionnement de la garderie scolaire est diffusée à l'intention des parents (affiches, courrier, internet, ...).



Afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des parents, en fin d'année scolaire, ceux-ci sont invités à compléter une grille d'évaluation afin de recueillir leurs appréciations, remarques et suggestions.

### 3. Favoriser le développement de la confiance en soi, de l'autonomie et de l'expression individuelle.

La stabilité de l'équipe durant les temps de garderie est un élément essentiel de la structuration de l'enfant. Il retrouve tous les jours les mêmes locaux, les mêmes encadrants et un même rythme. Ce qui lui permet de se sentir en confiance et en sécurité.

Cette mise en confiance permet à l'enfant d'exprimer plus facilement ce qu'il ressent.

Les accueillants sont tenus de s'adresser aux enfants de manière correcte, en étant attentifs à la fois au vocabulaire qu'au ton qu'ils utilisent et au comportement non verbal.

Un point d'attention sera apporté au fait de ne pas reproduire le cadre scolaire mais d'inscrire la garderie dans une démarche extrascolaire qui permet une plus grande flexibilité du cadre et du contenu. Cependant, un équilibre doit être trouvé entre le besoin de repères de l'enfant et la nécessité de s'inscrire dans un temps libre et ludique.

Les accueillants sont attentives aux expressions et émotions de l'enfant. Spécifiquement durant le temps d'accueil du matin, ils sont attentifs aux émotions de l'enfant face à la séparation de son parent. Le prennent sur les genoux quelques minutes, lui parlent avec des mots doux et réconfortants...

### 4. Favoriser le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur de l'enfant.

#### Activités informelles

La garderie du matin et du soir, du fait du va-et-vient des enfants, se prête mieux à l'organisation d'activités informelles. Le rôle de l'accueillant lors de ces activités est de modérer le groupe, adapter sa taille aux besoins des enfants et de l'activité, de veiller à ce que le cadre de jeu soit épanouissant pour les enfants (respect des règles, du matériel, des autres).

L'accueillant propose soit des jeux spécifiques mis à disposition des différents groupes d'âge (jeux d'intérieur -jeux de table, de cartes, de collaboration, jeux de construction..., jeux d'extérieur -ballons, raquettes, modules de psychomotricité...) soit encourage les enfants à organiser eux-mêmes une activité.

#### Activités formelles

Lors des périodes de garderie plus longues, des activités plus structurées sont proposées : atelier cuisine, bricolage, danse...

Pour les enfants plus jeunes et pour ceux qui en ressentent le besoin, un temps de sieste est prévu après le repas du midi. Les enfants peuvent ainsi se reposer au milieu de la journée et ainsi mieux respecter leur rythme.



Nous essayons de développer la mise en place d''espaces « pour ne rien faire » afin de permettre à certains enfants souhaitant plus de calme de pouvoir s'isoler du bruit permanent que représente la vie dans une garderie (ne rien faire, se reposer, s'isoler, lire, dessiner...).

La collaboration avec les structures culturelles et sportives locales sera un point d'attention afin de favoriser le développement de partenariats. Actuellement, les enfants fréquentent ponctuellement la bibliothèque. Il serait également possible de développer des partenariats avec le centre culturel, le centre sportif...

Le temps de collation pour les enfants de maternelle est considéré comme un temps pédagogique. Il est utilisé pour apprendre, dans la prolongation de ce qui est fait durant les temps de classe, à manger correctement, utiliser une cuillère sans renverser ...

### 5. Assurer la sécurité et le bien-être physique des enfants

L'administration communale met à disposition du Service Jeunesse/Accueil extrascolaire, les locaux nécessaires au bon fonctionnement de la garderie (réfectoire, salles polyvalentes, cours de récréation, sanitaires).

L'accès aux bâtiments est sécurisé afin que l'accès soit limité aux parents dont les enfants fréquentent la garderie. Un code d'accès est donné aux parents en début d'année qui leur permet d'avoir accès aux bâtiments durant les temps de garderie.

En début d'année, une fiche est également complétée par les parents afin de définir quels sont les adultes (de plus de 16 ans) autorisés à venir chercher l'enfant. Toute modification de cette fiche nécessite qu'une information préalable soit communiquée par écrit par le parent.

L'aménagement intérieur offre un confort suffisant à chaque enfant : chauffage, éclairage, aération, espace, hygiène, entretien, ...

Les accueillants disposent d'une pharmacie de base permettant de réagir en cas de nécessité (pansements, crème solaire...) ainsi que des informations médicales nécessaires et suffisantes pour affronter un problème de santé survenant durant la période d'accueil. En début d'année, ils reçoivent une fiche médicale/enfant et connaissent le régime alimentaire de chacun.

Afin d'encourager les comportements sains, les collations ne peuvent pas contenir de chocolat et les pique-niques doivent être sains dans la mesure du possible. Seule l'eau est autorisée comme boisson et des cruches sont mises à disposition des enfants.

### 6. Proposer un encadrement de qualité

Conformément à l'article 2 de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 25 juin 2009, l'organisation de l'accueil des enfants avant et après les heures de cours ainsi que sur le temps de midi se déroule comme suit dans toutes les écoles communales:

Afin de garantir l'accueil des enfants et d'assurer l'encadrement de ceux-ci avant et après les cours, ainsi que sur le temps de midi, une garderie est assurée pour autant qu'au moins 10 élèves y participent quotidiennement. La norme minimale d'encadrement en termes de surveillance est déterminée comme suit :



- · un surveillant par tranche de 20 enfants pour l'enseignement maternel
- · un surveillant par tranche de 30 enfants pour l'enseignement primaire

Le personnel est engagé en fonction de son expérience dans le domaine de l'accueil d'enfants et la priorité est donnée aux personnes disposant d'un titre en lien avec la fonction (éducateur, animateur...).

L'administration communale veille à ce que les encadrants acquièrent des connaissances suffisantes en ce qui concerne le développement des enfants et/ou enrichissent celles-ci. Elle encourage et donne donc la possibilité au personnel de suivre des formations continues ou de mise à niveau.

Au cours des dernières années, nous avons constaté que les accueillants étaient démunis face à l'encadrement d'enfants porteurs de handicaps ou ayant des comportements inattendus au vu de leur âge. De fait les enfants de maternelle lorsqu'ils sont porteurs de handicaps ne sont pas encore nécessairement suivis. Plusieurs accueillants étant sensible à cette question, on manifesté des souhaits de formation et nous souhaitons qu'ils puissent à leur tour transmettre cette information à leurs collègues à l'occasion des intervisions afin que plus d'accueillants soient en mesure d'offrir une meilleure prise en charge de ces enfants.

L'équipe des accueillants est encadrée par un coordinateur qui est chargé de faire appliquer le projet pédagogique, de veiller à la sécurité des enfants, du bon usage du matériel, d'organiser le travail, de gérer les absences, les relations avec l'administration communale, la direction de l'école, les parents...

Les réunions d'équipe sont essentielles au fonctionnement de la garderie car elles permettent de faire le point sur les pratiques des encadrants, l'organisation des activités, le fonctionnement des garderies et la coordination du personnel. Ces réunions ont aussi pour but de créer et dynamiser une cohérence dans les attitudes et pratiques des différents encadrants du milieu d'accueil. Elles sont le lieu de discussion du projet d'accueil de manière à ce que chacun puisse l'approuver et y adhérer.

Enfin, les réunions d'équipe permettent à chacun d'exprimer son avis et ses critiques et de trouver, en retour, des solutions adéquates, de dynamiser les relations entre les accueillants et de valoriser l'importance et la dimension éducative de leur travail.

Afin de s'assurer que tous les accueillants disposent de la même information, une farde leur est désormais remise au moment de l'entrée en service reprenant le projet pédagogique, le ROI, leur description de fonction ainsi qu'une petite brochure synthétisant les attentes et devoirs de leur fonction.